

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 8 avril 2025, à 19 h 30, au Centre de services de Saint-Pascal, au 535, avenue de l'Église, à Saint-Pascal, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Monsieur Yves Trazié
Madame Dominique Brière
Monsieur Claude Beaulieu
Madame Véronique Brillant
Monsieur Jacques Bérubé
Monsieur Guy Dumont
Madame Julienne Auclair
Madame Martine Riou
Madame Cloé Gagné
Monsieur Dominique Viel
Madame Véronique Renaud
Madame Martine Paradis
Monsieur Denis Bastille
Madame Nadine St-Onge
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)

Membre absent :

Monsieur Jean-François Lévesque

Présence du public :

Selon les inscriptions reçues 24 heures avant la rencontre, les personnes suivantes assiste à la séance, soient :

- Marie-Rose Plourde, avec droit de parole;
- Donatien Boucher, sans droit de parole;
- Sony Sirois, sans droit de parole;
- Florent Tardif, sans droit de parole;
- Bernard Tardif, avec droit de parole;
- Julie Therrien, avec droit de parole;
- Jennifer Corriveau-Boulay, avec droit de parole;
- Marie-Chantale Lebrun, avec droit de parole;
- Danny Boucher, avec droit de parole;
- Henri Plourde, avec droit de parole;
- Marie-Paule Jolicoeur, avec droit de parole;
- Sandra Ouellet, avec droit de parole;
- Céline Laliberté, avec droit de parole;
- Mathieu Boucher, avec droit de parole;
- Carol-Ann Fraser, avec droit de parole.

1. MOT DE BIENVENUE

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Véronique Brillant, vice-présidente. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. **CA 2025-04-0398 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté, sous réserve de la modification suivante :

- Retrait du point 11.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
 - 7.3 Dépôt d'une lettre de parents de Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Épiphrane
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Révision du cadre réglementaire et adoption d'une politique – RI-POL-0702 – Politique de la sécurité de l'information
10. Adoption du code d'éthique
11. *Sujet retiré*
12. Transport scolaire du midi
13. Demande d'autorisation pour le dépôt d'une offre d'achat de terrain à Notre-Dame-du-Portage
14. Processus de désignation des membres et postes vacants au 30 juin 2025
15. Révision du cadre réglementaire et abrogation de politiques et règlements
16. Questions diverses
17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

4. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Parmi les gens présents, neuf personnes prennent la parole. Les questions suivantes sont posées :

- Si on ne paie plus de navette, est-ce qu'on peut garder l'école?
- Est-ce possible que certains parents n'aient pas reçu le courriel pour la rencontre et le sondage de l'automne?
- Pourquoi depuis 30 ans ça fonctionnait et maintenant ça ne fonctionne plus?
- Est-ce qu'il y aura de l'intimidation des plus vieux envers les plus petits?
- Est-ce que le délai de réponse au sondage pour les parents était suffisant (5 jours)?
- Est-ce qu'un sursis d'un an est possible?
- Est-ce que vous prenez le nombre d'inscriptions de cette année (2024-2025)?

- Pourquoi ne pas avoir ajouté une question au sondage, c'est-à-dire voulez-vous le statu quo?
- Si les parents avaient eu l'information concernant la navette et un service de garde possible ou non, pensez-vous que leurs choix auraient pu être différent?

Le dépôt d'une lettre des enfants de l'école est fait.

5. CA 2025-04-0399 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025, tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Les affectations sont présentement en cours.

Un rappel est fait aux administrateurs concernant l'outil du tableau de bord du ministère et d'aller voir la situation du côté des ressources humaines qui est très positive pour notre centre de services scolaire.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

7.3 DÉPÔT D'UNE LETTRE DE PARENTS DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VIGER ET SAINT-ÉPIPHANE

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose une lettre reçue des parents de Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Épiphanie.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Code d'éthique : Un code d'éthique a été déposé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour adoption dans les 30 jours. La version proposée par le MEQ est obligatoire, mais pourrait être bonifiée. Ceci n'a pas été fait pour le moment. Si c'était le cas, les différentes instances seraient consultées.
- Formation de l'ENAP : Tous les administrateurs ont fait la formation à 100 %.
- Adoption de la politique sur la sécurité de l'information : Elle est conforme aux encadrements gouvernementaux. Le comité recommande son adoption.
- Abrogation de documents : Plusieurs écrits de gestion ont été abrogés, car ils n'étaient plus conformes ou ils ont été intégrés dans un autre document.

- Processus de désignation des membres : Le processus a été déposé de même que les sièges vacants au 30 juin. Le comité de parents a été rencontré à cet effet.

Comité consultatif du transport :

- Transport scolaire du midi : un sondage a été envoyé aux parents qui utilisaient déjà le transport.
- Diminution importante du taux d'utilisation.
- Déficit annuel d'environ 134 000 \$. Tous les trajets sont déficitaires.
- Les enjeux à considérer sont les places dans les services de garde des écoles, l'ajout de la nouvelle école et le manque de personnel.
- Le comité de transport recommande l'abolition du service du transport scolaire du midi pour 2025-2026 sauf pour Saint-Antonin, en raison du manque d'espace.

9. CA 2025-04-0400 RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADOPTION D'UNE POLITIQUE – RI-POL-0702 – POLITIQUE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite une révision de l'ensemble des politiques et des règlements du centre de services scolaire aux cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la Politique de la sécurité de l'information qui datait du 1^{er} juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette révision de la politique intègre les directives et lois actuelles;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des instances devant être consultées et les résultats de ces consultations;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

D'ADOPTER la Politique de la sécurité de l'information conformément au document déposé;

QUE ladite politique entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration, soit le 8 avril 2025.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

10. CA 2025-04-0401 ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 258.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre, applicable aux membres de son personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou à être en contact avec eux;

CONSIDÉRANT le projet de code d'éthique déposé;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Viel et résolu :

D'ADOPTER le code d'éthique et de le rendre accessible au public sur le site du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, comme prescrit par le ministre;

QUE celui-ci entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration, soit le 8 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

12. CA 2025-04-0402 TRANSPORT SCOLAIRE DU MIDI

CONSIDÉRANT QUE le transport du midi est un service qui doit s'autofinancer;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec n'offre aucune aide financière au centre de services scolaire pour le service du transport scolaire du midi;

CONSIDÉRANT QUE toutes les écoles sont desservies par un service de garde;

CONSIDÉRANT QU'une communication avait été envoyée en mai 2024 à tous les parents utilisateurs du transport du midi spécifiant que le service pourrait se terminer en juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le dossier du transport du midi a été discuté à plus d'une reprise lors de rencontres du comité de parents (septembre 2022, juin 2022, avril 2023 et juin 2024) où il a été mentionné que le service devrait se terminer avec l'ouverture de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT QU'un sondage a été réalisé auprès de tous les parents utilisateurs des six écoles desservies (*l'École Lanouette (Saint-Antonin), l'École Saint-Modeste, les écoles La Croisée I et II (Rivière-du-Loup), les écoles Roy et Joly (Rivière-du-Loup), l'École Sacré-Coeur (La Pocatière) et l'École de la Pruchière (Saint-Pacôme)*) par le service du transport du midi pour l'année 2024-2025 pour réévaluer les besoins et l'autofinancement;

CONSIDÉRANT QU'une forte baisse des inscriptions est constatée annuellement dans les inscriptions du transport du midi;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du service avec une tarification de 500 \$/élève ne permet pas l'autofinancement dans les circuits existants après analyse;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif du transport a traité de l'enjeu d'autofinancement du transport du midi depuis 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de transport recommande que les coûts demeurent les mêmes (500 \$/enfant) pour le transport du midi;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de transport a discuté à plus d'une reprise lors de leurs rencontres que le service du transport du midi devrait se terminer avec l'ouverture de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des milieux sauf celui de l'école Lanouette de Saint-Antonin sont en mesure d'accueillir l'ensemble des élèves dans leur milieu pour la période du midi dans les services de garde;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de transport recommande l'abolition du transport du midi à l'exception de l'école Lanouette de Saint-Antonin pour une année additionnelle et réévaluation en 2026-2027;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bérubé et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup mette fin au transport du midi pour tous les milieux à l'exception de l'école Lanouette de Saint-Antonin où il sera maintenu pour l'année 2025-2026 au coût de 500 \$/élève;

QUE le conseil d’administration autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer le contrat avec un transporteur au-dessus du seuil applicable, le cas échéant.

*Adoptée à l’unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

13. CA 2025-04-0403 DEMANDE D’AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D’UNE OFFRE D’ACHAT DE TERRAIN À NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite régulariser la situation de la cour d’école et rendre caduques les ententes passées pour l’utilisation des eaux usées et l’utilisation de l’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain, étant une partie du lot numéro six millions trois cent soixante et onze mille cent vingt et un (6 371 121 ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, d’une superficie de 771,9 m², à acheter à monsieur Raymond April est une parcelle de terrain utilisée par l’école pour avoir une cour conforme;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup est accompagné par la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans le processus de transaction;

CONSIDÉRANT QUE la juste valeur marchande de ladite parcelle de terrain sera évaluée par une firme en évaluation foncière, en supervision par la SQI;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services devra disposer des liquidités budgétaires requises pour l’acquisition de la parcelle de terrain;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D’AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à déposer une promesse d’achat au propriétaire, à obtenir l’autorisation du ministère de l’Éducation du Québec pour procéder à la transaction et, le cas échéant, à signer tous les documents nécessaires à la vente de la parcelle de terrain étant une partie du lot numéro six millions trois cent soixante et onze mille cent vingt et un (6 371 121 ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, d’une superficie de 771,9 m².

*Adoptée à l’unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

14. PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES ET POSTES VACANTS AU 30 JUIN 2025

Une présentation de l’échéancier, du processus pour la désignation des membres du conseil d’administration et la liste des postes vacants au 30 juin 2025 est faite. La prise d’effet des désignations sera le 1^{er} juillet 2025. Les postes vacants seront affichés via les réseaux sociaux.

15. CA-2025-04-0404 RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ABROGATION DE POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil d’administration souhaite une révision de l’ensemble des politiques et des règlements du centre de services scolaire au cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT l’abolition des commissions scolaires et leur transformation en centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur depuis le 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger les politiques et les règlements suivants puisque ceux-ci ne sont plus conformes :

- CC-REG-0101 – Participation à distance à une séance du conseil des commissaires ou du comité exécutif;
- Politique relative à la gestion de la présence au travail;
- Politique de supervision du rendement du personnel professionnel et du personnel de soutien;
- RH-POL-0304 – Politique des stagiaires;
- Politique de supervision pédagogique en formation professionnelle;
- Politique sur les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève en formation professionnelle initiale;
- Politique sur les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève en formation générale;
- SG-REG-0201 – Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;
- Politique relative au transport du midi et aux places disponibles;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des personnes concernées;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

D'ABROGER les documents et les règlements mentionnés dans cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

16. **QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

17. **CA 2025-04-0405 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 40)**

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La vice-présidente,

Geneviève Soucy

Véronique Brillant